

Programme C.A.E.P. M.N.S
MONTPELLIER SAUVETAGE 2019

MARDI 12/02/2019	MERCREDI 13/02/2019	JEUDI 14/02/2019
8h00 – 9h30	8h00 – 9h30	7h30 – 9h00
Salle de Réunion du C.N.N. Le M.N.S., Hygiène et sécurité	Salle de Réunion du C.N.N. Le M.N.S., gestion des conflits	Piscine : C.N.N. Evaluation
9h30 – 11h00	9h30 – 11h00	10h00 – 12h00
Entraînement à l'évaluation Piscine : C.N.N.	Entraînement à l'évaluation Piscine : C.N.N.	Local Association - 15 rue des écoles, 34790 GRABELS Le M.N.S., une même activité dans des milieux différents
Pause Repas	Pause Repas	Pause Repas
13h00 – 17h00	13h00 – 17h00	13h30 – 17h00
Local Association - 15 rue des écoles, 34790 GRABELS Mise à niveau : nouvelles recommandations en Sécurité Civile	Local Association - 15 rue des écoles, 34790 GRABELS Rappel sur les risques liés à la noyade	Local Association - 15 rue des écoles, 34790 GRABELS Bilan de fin de session

Evaluation Aquatique

1° Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres.

2° Un parcours se décomposant comme suit :

a) Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ ;

b) Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m). Sa position d'attente au fond du bassin est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne située à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience ;

c) Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs

Pour l'ensemble des épreuves prévues au 1° et au 2° du présent article, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt.

ATTENTION : Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON- CONTRE-
INDICATION À L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR**

« Je soussigné(e), docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, certifie avoir examiné M./Mme , candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice de la profession.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction :

- une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

- dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

- dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature :